

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2022-023

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population / Direction**

|   |        |
|---|--------|
| 81-2022-01-17-00001 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP794295089 (1 page) | Page 3 |
| 81-2022-01-14-00002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP894722164 (1 page) | Page 5 |
| 81-2022-01-13-00006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP897702031 (1 page) | Page 7 |

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection de la Population

81-2022-01-17-00001

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne enregistré sous le n°  
SAP794295089



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

***Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP794295089***

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet du Tarn**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn le 14 janvier 2022 par Monsieur Brice FARGUES en qualité de **micro-entrepreneur**, pour l'organisme Brice FARGUES dont l'établissement principal est situé 72 avenue de la lande 81400 CARMAUX et enregistré sous le N° SAP794295089 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 17 janvier 2022

Pour la directrice et par délégation  
La cheffe de service  
Emploi, Entreprises et Compétences

Anne FARRIGUES

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*

Tél : 05.63.78.32.00  
DDETSPP  
18 avenue Maréchal Joffre  
81013 ALBI  
ddetspp@tarn.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection de la Population

81-2022-01-14-00002

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne enregistré sous le n°  
SAP894722164



**PRÉFET  
DU TARN**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP894722164**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet du Tarn**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn le 6 janvier 2022 par Monsieur PRADEAU Franck en qualité d'**entrepreneur**, pour l'organisme PRADEAU Franck dont l'établissement principal est situé En Saounel 81500 LAVAUR et enregistré sous le N° SAP894722164 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 14 janvier 2022  
Pour la directrice et par délégation  
La cheffe de service  
Emploi, Entreprises et Compétences  
Anne GARRIGUES

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*

Tél : 05.63.78.32.00  
DDETSPP  
18 avenue Maréchal Joffre  
81013 ALBI  
ddetspp@tarn.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection de la Population

81-2022-01-13-00006

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne enregistré sous le n°  
SAP897702031





**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

***Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP897702031***

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet du Tarn**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP – Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations Tarn le 9 décembre 2021 par Monsieur ALEXIS ALBAREDE en qualité de Président, pour l'organisme VIRIDI SPACIUM dont l'établissement principal est situé 8 impasse de flore 81500 LAVAUUR et enregistré sous le N° SAP897702031 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 13 janvier 2022

Pour la directrice et par délégation  
La cheffe de service  
Emploi, Entreprises et Compétences

Anne GARRIGUES

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Lolise Weiss, 75703 Paris cedex13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

TÉL : 05.83.78.32.00  
DDETSPP  
18 avenue Marechal Joffre  
81013 ALBI  
ddeaespp@tarn.gouv.fr